

Notice explicative TAC / TAC explanatory notice – Section de Physique

(English version on page 2)

Comité consultatif de thèse

Le Comité consultatif de thèse (TAC) est constitué durant la première année, d'un commun accord entre le/la doctorant-e et la direction de thèse. Il comprend au minimum le/la directeur-trice de thèse et deux autres membres choisis conjointement avec le/la doctorant-e. Le/la co-directeur-trice de thèse éventuel-le en fait également partie. Tous les membres doivent être titulaires d'un doctorat et appartenir au personnel enseignant en activité. La composition du Comité doit être validée par le/la président-e de la Section de Physique, par mail via les services académiques de la Section (secretariat-etudiants-physique@unige.ch). Un membre supplémentaire disposant d'une expérience scientifique appropriée peut exceptionnellement être ajouté, sous réserve des validations requises (approbation par le/la doyen-ne).

Séance et évaluation

La séance du Comité consultatif de thèse doit avoir lieu à la fin de la première année de thèse. Elle prend généralement la forme d'une présentation suivie d'une discussion. Le Comité évalue notamment le développement et les compétences scientifiques du/de la doctorant-e, les conditions de poursuite du doctorat et les éventuelles difficultés ou situations conflictuelles. Le/la doctorant-e et la direction de thèse doivent chacun pouvoir s'exprimer librement, y compris séparément.

Le Comité établit un rapport écrit d'évaluation générale, signé par tous ses membres ainsi que par le/la doctorant-e, qui est encouragé-e à y ajouter ses commentaires.

Lorsque l'évaluation générale est satisfaisante, le Comité rend un préavis positif. Le rapport peut alors être succinct et résumer les principaux éléments discutés. Si l'évaluation générale n'est pas satisfaisante, le Comité rend un préavis négatif et doit motiver sa position. En cas de préavis négatif, le/la doctorant-e peut se présenter une seconde et dernière fois à l'évaluation générale, dans un délai de six mois à compter de la première évaluation. Si le Comité consultatif de thèse confirme son préavis négatif, le ou la doctorant-e est alors en situation d'élimination du Doctorat ès sciences. Les préavis du Comité consultatif de thèse, émis à la suite de l'évaluation générale, sont transmis au ou à la président-e de la Section via les services académiques de la Section (secretariat-etudiants-physique@unige.ch)

Lorsque la thèse progresse normalement, le Comité ne se réunit en principe qu'une seule fois, à la fin de la première année. Il peut toutefois être convoqué ultérieurement à la demande de l'une des parties ou de l'autorité académique compétente. En cas d'interruption de la thèse à l'initiative de la direction ou du/de la doctorant-e, le Comité examine la situation et vérifie que cette interruption repose sur un motif fondé.

Déroulement de la séance de TAC

- 1) Présentation par le/la doctorant-e en plenum.
- 2) Discussion scientifique et organisationnelle en plenum.
Le/la doctorant-e est prié-e de quitter la salle
- 3) Discussion et préparation de la partie « Evaluation de la progression du travail de thèse ».
- 4) Discussion et préparation de la partie « Commentaires 1 : Comité au/à la doctorant-e ».
Le/la directeur-trice de thèse et codirecteur-trice sont invité-e-s à quitter la salle.
Le/la doctorant-e est prié-e de revenir dans la salle
- 5) Discussion et préparation de la partie « Commentaires 2 : Doctorant-e au comité ».
Le/la doctorant-e est prié-e de quitter la salle
Le/la directeur-trice et codirecteur-trice de thèse sont prié-e-s de revenir dans la salle
- 6) Discussion et établissement du préavis sur la base des points précédents par le comité.
Le/la doctorant-e est prié-e de revenir dans la salle
- 7) Annonce du préavis et signature du document par les participant-e-s.

Notice explicative TAC / TAC explanatory notice – Section de Physique

Thesis Advisory Committee

The Thesis Advisory Committee (TAC) is established during the first year by mutual agreement between the doctoral candidate and the thesis director. It consists of at least the thesis director and two additional members chosen jointly by the supervisor and the doctoral candidate. Where the thesis is jointly supervised, the co-director is also a member. All members must hold a doctoral degree and be active members of the teaching staff. The Committee's composition must be approved by the president of the Physics Section, by email through the Section's academic services (secretariat-etudiants-physique@unige.ch). An additional member with suitable scientific experience may exceptionally be appointed, subject to the required approval by the dean.

Meeting and assessment

The TAC meeting must take place at the end of the first year of the doctorate. It normally consists of a presentation followed by a discussion. The Committee assesses the doctoral candidate's scientific development and skills, the conditions for continuing the doctorate, and any emerging difficulties or conflicts. Both the doctoral candidate and the thesis director must be given an opportunity to express their views openly, including separately from one another.

The Committee prepares a written general assessment report. The report is signed by all Committee members and by the doctoral candidate, who is encouraged to add comments.

When the general assessment is satisfactory, the Committee issues a positive recommendation. The report may then be concise and limited to a summary of the main points discussed. If the general assessment is unsatisfactory, the Committee issues a negative recommendation and must provide reasons for its position. Following a negative recommendation, the doctoral candidate may undergo the general assessment a second and final time, within six months of the first assessment. If the Thesis Advisory Committee confirms its negative recommendation, the doctoral candidate is then subject to elimination from the Doctorate in Science. The recommendations issued by the Thesis Advisory Committee following the general assessment shall be forwarded to the President of the Section by mail through the academic services of the Section (secretariat-etudiants-physique@unige.ch)

When the thesis is progressing satisfactorily and according to schedule, the Committee normally meets only once, at the end of the first year. It may nevertheless be reconvened at a later stage at the request of either party or of the competent academic authority. If the director or the doctoral candidate decides to discontinue the thesis, the Committee assesses the circumstances and verifies that the discontinuation is based on valid grounds.

Conduct of the TAC meeting

- 1) Presentation by the doctoral candidate in plenary session.
- 2) Scientific and organisational discussion in plenary session.
The doctoral candidate is asked to leave the room.
- 3) Discussion and preparation of the section entitled "Progress assessment"
- 4) Discussion and preparation of the section entitled "Comments 1: Committee to student."
The thesis director and co-director are asked to leave the room.
The doctoral candidate is asked to return to the room.
- 5) Discussion and preparation of the section entitled "Comments 2: PhD Student to committee."
The doctoral candidate is asked to leave the room.
The thesis director and co-director are asked to return to the room
- 6) The Committee discusses and issues its recommendation based on the preceding points.
The doctoral candidate is asked to return to the room.
- 7) Announcement of the recommendation and signature of the document by all participants.

Bases réglementaires : Charte du doctorat, Règlement d'études général du Doctorat ès sciences, Règlement de mention Physique, Formulaire de rapport TAC de la Faculté des Sciences